



Chèque d'engagement demandé par agence immobilière

Par **catherine78**, le **17/04/2008** à **14:54**

Ma fille désire louer un appartement qu'ils ont visité avec son ami. Le bail sera signé le 28 avril mais l'agence leur demande un chèque de 230 euros les engageant à prendre cette location. En cas de dédit même avant signature du bail, l'agence leur dit être dans son droit de conserver cette somme de 230 euros. Est-ce légal ?

Merci de votre réponse,
Cordialement,

Par **Mike46**, le **17/04/2008** à **19:13**

Bonjour,
L'agence n'a absolument pas le droit de demander un chèque d'engagement, elle ne pourra prétendre à ses honoraires qu'à la signature du bail.
Cordialement